

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **15**  
présents : **13**  
votants : **13**

L'an deux mil vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de monsieur Edgar VERNAY, Maire.

**OBJET** : Désignation des représentants **Date de convocation du Conseil Municipal** :  
à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (Agence de Gestion et Développement Informatique)  
Le 9 avril 2026

**Présents** : VERNAY Edgar – BERZAIM Nathalie – BONIFACE José – MARTINS Séverine – SALEIX Frédéric (*arrivé à 18h42*) - DUCHER Michel – ANTOINE Séverine - GIRAUD Valérie – CORGIER Vanessa GAMIZ Jimmy – GOUBY Julien - BERUJAT Amandine - DEGUEURCE Clément.

Délibération n° 2026 / 0029

**Absents excusés** : GUADAGNA Anaïs – CHAIZE Simon.

**Secrétaire de séance** : Madame Nathalie BERZAIM.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de MONTAGNY au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- 1) **DESIGNE** en qualité de représentant titulaire : **Edgar VERNAY**, Maire,
- 2) **DESIGNE** en qualité de représentant suppléant : **Simon CHAIZE**, conseiller municipal
- 3) **PRECISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours,
- 4) **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat Mixte AGEDI la présente décision.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 16 avril 2026

Le Maire,  
Edgar VERNAY



La secrétaire de séance,  
Nathalie BERZAIM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201451-20260416-delib\_2026\_0029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026